

28^{ME} SHOW BAGUE D'OR 2022
REGLEMENT GENERAL

- Art. 1** Tout amateur d'oiseaux peut participer à l'exposition. Toutes les bagues officielles, délivrées par les fédérations reconnues par le COM, sont admises, Les cartes d'éleveurs seront présentées lors de l'enlogement. Les bagues de différentes fédérations sont admises dans un même stam. et les bagues de différentes années si admis dans la section.
- Art. 2** **Bulletin d'inscription:** A envoyer par poste ou par email **jusqu'au vendredi 18 novembre 2022 à Dirk Dumon, Zwevezelestraat 30, 8810 Lichtervelde.**
E-mail: dumon.dirk@telenet.be Tel. 0032 51 722 849
Il est permis de faire des changements ou ajouter des oiseaux jusqu'au vendredi 25 novembre, après c'est plus possible de faire des changements, seulement annuler des oiseaux lors de l'enlogement. Il doit payer seulement les oiseaux présents. **Les étiquettes pour les cages vous ne seront pas envoyées** mais sont prêts à la table d'inscription. Vous recevrez le formulaire de contrôle après l'inscription. La carte d'entrée de l'exposant, sera remise lors de l'enlogement.
- Art. 3** **Prix d'inscription.** Oiseau individuel = 2,50 Euro. Frais d'administration = 10,00 Euro. Catalogue, trophée et 2 tickets d'entrée gratuite. Ceux qui exposent 30 oiseaux ou plus ont droit à 3 tickets d'entrée.
- Art. 4** **Cages à louer:** Les cages en carton peuvent être louées pour € 3,00 par cage (nous avons des cages type canari et type norwich). La réservation, avant 18 novembre, est obligatoire. A voir sur le formulaire d'inscription.
- Art. 5** Chaque **jeune exposant en dessous de 25 ans** (année de naissance 1997), veillera à compléter par un **J** le carré prévu sur le bulletin d'inscription.
- Art. 6** **Les cages d'exposition seront du type standard. Les étiquettes des cages seront collées à droite, les** fontaines (avec fond blanc) seront placées à gauche. Mangeoire ou abreuvoir en plastique vert (**minimum 7 cm**) Les oiseaux enlogés doivent être approvisionnés en nourriture et en boisson pour une durée minimum de 24 heures.
- Art. 7** Les oiseaux indigènes doivent satisfaire aux prescriptions légales flamandes. **Toutes les cailles (excepté les cailles de Chine et les pigeons qui sont issus du genre Columba) doivent être vaccinées et accompagnées d'un certificat valable du vétérinaire.**
- Art. 8** Les oiseaux malades et/ou blessés ainsi que les cages d'exposition sales seront refusés.
- Art. 9** Le jugement sur table sera effectué par des juges reconnus par le C.O.M. Leur décision est sans appel. Dans chaque série, trois gagnants d'une médaille sont prévues:
Individuelle **OR:** 95 - 94 - 93 - 92 - 91 - 90 Stam: Min. 360
 ARGENT: 94 - 93 - 92 - 91 - 90 Min. 360
 BRONZE: 93 - 92 - 91 - 90 Min. 360
Tous les exposants qui gagneront au moins une médaille, recevront un trophée, qui peut être récupéré au point info.
- Art. 10** Par section, une **bague en or massif dotée d'un brillant**, sera décernée à l'exposant qui obtiendra le plus grand nombre de points avec les **10** oiseaux les mieux classés dans cette section. En cas d'égalité, il sera tenu compte du 11^{ème}, du 12^{ème} oiseau, etc...
Le 2^{ème} et le 3^{ème}, dans chaque section gagne, respectivement, **une bague en argent et en bronze.**
Ces bagues sont offertes par **Bijoutiers-Orfèvres BLONDEEL à Zonnebeke.**
- Art. 11** Toute fraude ou tentative de fraude signifie l'exclusion de l'amateur et de tous ses oiseaux, le propriétaire perd tout droit à sa mise d'inscription et aux prix en nature (les règlements du COM seront appliqués).
- Art. 12** **Prix en nature.** Chaque amateur qui expose un minimum de 12 oiseaux reçoit **un paquet** de nourriture pour oiseaux de **VERSELE-LAGA** et **un bon d'une valeur de 20,00 Euro (le bon doit être échangé pendant l'exposition dans le stand VERSELE-LAGA).**
- Art. 13** **Responsabilités.** Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de maladie, de mort ou de vol des oiseaux exposés. Une surveillance permanente est prévue. Tous les cas non décrits dans ce règlement, imprévus et/ou problèmes, seront jugés par les organisateurs. Leur décision est sans recours. Par leur inscription, les exposants se déclarent automatiquement d'accord avec le règlement. Lors du non respect de ce règlement, le participant concerné sera automatiquement exclu de toute participation ultérieure. Des dispositions supplémentaires pourront être communiquées lors de l'envoi des étiquettes et des listes de participation. Aucune compensation financière (dans le domaine matériel et, ou moral ou de Covid-19) n'est possible et ce, à partir de l'enlogement jusqu'au délogement des oiseaux.
- Art. 14** **Inscription:**Par poste ou par email jusqu' au vendredi 18 novembre 2022.
.....Changement et ajouter des oiseaux jusqu'au 25 novembre 2022.
Enlogement:Mercredi 30 novembre 2022 de **10h jusqu'à 21h00.**
Jugement:.....Jeudi 1 décembre 2022.
Ouverture officielle:..... vendredi 2 décembre à 19h30.
.....Tous les exposants et leur partenaire sont bienvenue.
Remise des prixDimanche 4 décembre 2022 à partir de 15u30
Ouverture au public:..... Samedi 03 et dimanche 04 décembre 2022 à partir de 9h00.
DélogementDimanche 04 décembre à partir de 17h30, par ordre décroissant de la distance à parcourir.
Location.....**Expo Schiervelde** Roeselare, Diksmuidsesteenweg 400, 8800 Roeselare